

ELECTION DE NOUVEAUX REPRESENTANTS
DE LA COMMUNE DE SEYCHES ET DE LA
COMMUNE DE VILLETON AU SYNDICAT
MIXTE DU SCOT¹ VAL DE GARONNE

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le 5/04/2012 s'est réuni à la salle des fêtes d'Escassefort en séance publique, sous la présidence de Gérard GOUZES.

D 2012	E	35	Conseil Communautaire du 12 avril 2012
Nombre de Conseillers			
En exercice 77			
Présents 68 pour les dossiers 2,3 et 11 (n° d'ordre 1, 2 et 3), 64 pour le dossier 1 (n° d'ordre 4), 64 pour les dossiers 4 à 10 et 12 (n° d'ordre 5 à 12), 63 pour les dossiers 13 à 16 (n° d'ordre 13 à 16), 62 pour les dossiers 17 à 29 (n° d'ordre 17 à 28)			
Votants 74 pour les dossiers 2,3 et 11 (n° d'ordre 1, 2 et 3), 74 pour le dossier 1 (n° d'ordre 4), 74 pour les dossiers 4 à 10 et 12 (n° d'ordre 5 à 12), 72 pour les dossiers 13 à 16 (n° d'ordre 13 à 16), 72 pour les dossiers 17 à 29 (n° d'ordre 17 à 28)			

Etaient présents

Agné : Jean-Claude GENTIL

Birac sur Trec : Victor DA ROS

Castelnau S/Gupie : Marius CANDERLE – Danièle BOULIN

Caumont/Garonne : Pierre IMBERT

Cocumont : Jean-Luc ARMAND (pouvoir de Christian LASSORT à partir du dossier 1) – Christian LABAT

Escassefort : Christian FRAISSINEDE

Fauillet : Jean-Luc VOGLER (pouvoir de Gilbert DUFOURG)

Gaujac : Jean-François THOUMAZEAU

Grateloup St Gayran : Louise VAYSSIÈRES

Lafitte sur Lot : Maryse VULLIAMY

Lagupie : Jean-Max MARTIN

Longueville : Guy FARBOS

Marmande : Sophie BORDERIE – Michel CERUTI (jusqu'au dossier 16)- Charles CILLIERES – Fatima FIGUES – Jean-Paul GONDELLON (pouvoir de Joël HOCQUELET à partir du dossier 1) – Gérard GOUZES – Jean GUERARD – Joël HOCQUELET (pour dossier 2, 3 et 11) – Philippe LABARDIN jusqu'au dossier 12 (pouvoir de Laurence VALAY à partir du dossier 1) – Anne MAHIEU – René QUINTAA (pouvoir de Michel CERUTI à partir du dossier 17) – Alain RYNDZUNSKI – Laurence VALAY (pour dossier 2, 3 et 11) – Nicole VIEILLEFOND

Meilhan sur Garonne : Régine POVEDA

Saint Avit : Michel COUZIGOU

Saint Martin Petit : Danièle GOURICHON (sup.)

Saint Sauveur de Meilhan : Francis LABEAU

Samazan : Michel LE BOUSTOULER

Seyches : André CORIOU – Marie-France ORTOLAN

Tonneins : François DAUNIS (pour dossier 2, 3 et 11) – Liliane KULTON (pouvoir de François DAUNIS à partir du dossier 1)- Jean-Pierre MOGA (pouvoir de Liliane BORDES) – Pascal PENE (pouvoir de Hervé CASTAGNA) - Daniel TESSIER

Villeton : Jean GUIRAUD

Beaupuy : Bernard ESCOLL (pouvoir de Pascal LAPERCHE)

Calonges : François NERAUD

Caubon S/Sauveur : Albert ALLEGRET

Clairac : Françoise BIZE - Bernard CABANE – Pierre FOURTET

Couthures/Garonne : Michel MOREAU

Fauquerolles : Christian LASSORT (pour dossier 2, 3 et 11)

Fourques/Garonne : Jacques BILIRIT (pouvoir de Philippe CASTANIER)

Gontaud de Nogaret : Danièle ANGOT (pouvoir de Thierry CONSTANS)

Jusix : Michel GUIGNAN

Lagruère : Patricia RICHON

Le Mas d'Agenais : Sylvie BARBE – Francis DUTHIL

Marcellus : Jean-Claude DERC

Mauvezin/Gupie : Daniel BORDENEUVE

Puymiclan : Pierre CAMANI

St Barthélémy d'Agenais : Roland CAROFF

Saint Pardoux du Breuil : Jocelyne LABAT-MANGIN

Sainte Bazeille : Michel VIGNEAU – Christian JADAS - Gilles LAGAÛZERE

Sénéstis : Jacques PIN (sup.)

Taillebourg : Jean-Pierre VACQUE

Varès : Jacky TROUVE

Virazeil : Michel CAZASSUS – Nathalie PINASSEAU

Absents ou excusés : Pascal LAPERCHE – Gilbert DUFOURG – Philippe CASTANIER – Thierry CONSTANS – Didier DUTHEIL – Joël HOCQUELET (à partir du dossier 1) – Thierry MARCHAND – Alain RICHARD – Serge MARROCCO – Jacques BRO – Liliane BORDES – Hervé CASTAGNA – François DAUNIS (à partir du dossier 1) – Laurence VALAY (à partir du dossier 1) – Christian LASSORT (à partir du dossier 1) – Philippe LABARDIN (à partir du dossier 13) – Michel CERUTI (à partir du dossier 17)

Pouvoir de : Pascal LAPERCHE à Bernard ESCOLL – Christian LASSORT à Jean-Luc ARMAND (à partir du dossier 1) – Gilbert DUFOURG à Jean-Luc VOGLER – Philippe CASTANIER à Jacques BILIRIT – Thierry CONSTANS à Danièle ANGOT – Michel CERUTI à René QUINTAA (à partir du dossier 17) – Joël HOCQUELET à Jean-Paul GONDELLON (à partir du dossier 1) – Laurence VALAY à Philippe LABARDIN (à partir du dossier 1) – Liliane BORDES à Jean-Pierre MOGA – Hervé CASTAGNA à Pascal PENE – François DAUNIS à Liliane KULTON (à partir du dossier 1)

Secrétaire de Séance : Jocelyne LABAT-MANGIN

¹ SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

**ELECTION DE NOUVEAUX REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE SEYCHES ET
DE LA COMMUNE DE VILLETON AU SYNDICAT MIXTE DU SCoT² VAL DE
GARONNE**

M. Le Président rappelle que, par délibération D2012B10 du 20 janvier 2012, le conseil communautaire a procédé à l'élection des représentants de la Communauté Val de Garonne Agglomération au Syndicat Mixte du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Val de Garonne.

Ce syndicat est chargé de la mise en oeuvre et du suivi de la procédure du SCoT et des études qui en découlent visant à fixer les orientations fondamentales de l'aménagement de l'ensemble du territoire concerné.

M. le Président précise que les statuts du syndicat actuellement en vigueur sont ceux validés le 6 octobre 2008 par le Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT Val de Garonne et arrêtés par le Préfet de Lot et Garonne le 24 mars 2009 (arrêté n°2009-83-7).

Conformément à l'article 5 des statuts du Syndicat Mixte du SCoT Val de Garonne, la Communauté Val de Garonne Agglomération est représentée dans ce syndicat par 45 délégués titulaires et 45 délégués suppléants répartis de la façon suivante :

- Communes de moins de 5 000 habitants :
1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant par commune
- Communes de 5 001 habitants à 10 000 habitants :
5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants par commune
- Communes de + de 10 000 habitants :
6 délégués titulaires et 6 délégués suppléants par commune

La commune de SEYCHES et la commune de VILLETON ont proposé à VGA de remplacer leurs représentants actuels au Syndicat Mixte du SCoT Val de Garonne.

La commune de SEYCHES et la commune de VILLETON possédant chacune moins de 5 000 habitants, elles disposent chacune d'un délégué titulaire et un délégué suppléant.

- Commune de SEYCHES :
 - o délégués actuels : M. Serge CADRET (titulaire) et M. Jacky BORTOLIN (suppléant)
 - o nouveaux délégués proposés : M. André CORIOU (titulaire) et M. Christian TOMAZELLA (suppléant).
- Commune de VILLETON :
 - o délégués actuels : M. Christian GIACOMEL (titulaire) et M. Constant QUENDOLO (suppléant)
 - o nouveaux délégués proposés : M. Constant QUENDOLO (titulaire) et M. Christian GIACOMEL (suppléant).

S'agissant de nominations, il convient en principe, en application de l'article L 2121-21 2^{ème} alinéa du CGCT, de voter au scrutin secret. Néanmoins, les dispositions des articles L 5211-1 et L 2121-21 dernier alinéa stipulent que « l'assemblée délibérante peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Les statuts du SCoT ne prévoyant pas un vote au scrutin secret, le conseil communautaire peut, s'il le décide à l'unanimité, décider de voter à scrutin public.

² SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

Monsieur le Président propose donc aux délégués communautaires de procéder à un vote au scrutin public pour l'élection des nouveaux représentants des communes de SEYCHES et de VILLETON au Syndicat Mixte du SCoT Val de Garonne.

Le Président propose au Conseil de bien vouloir approuver la délibération suivante :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

Prend acte

de la proposition des nouveaux représentants au Syndicat Mixte du SCoT Val de Garonne par les communes de SEYCHES et de VILLETON.

Elit

- Pour la commune de SEYCHES : M. André CORIOU en qualité de délégué titulaire et M. Christian TOMAZELLA en qualité de délégué suppléant.

- Pour la commune de VILLETON : M. Constant QUENDOLO en qualité de délégué titulaire et M. Christian GIACOMEL en qualité de délégué suppléant.

Autorise

M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

Votants : 72 Pour : 72 Contre : 0 Abstention : 0

Acte

Publication / affichage

Le 18/04/2012

Notification

Le

Fait à Marmande, le 12 avril 2012

Acte signé électroniquement

Certificat Fiducio n°7ffd97d8e889e85a5978b79c46f913 8d

Le Président,

Gérard GOUZES